

tique dont voici les bases : « L'armée de Metz soutiendrait le traité que passerait la régence et que discuterait l'Assemblée. » A cette condition, l'armée de Metz se retirerait avec les honneurs de la guerre, avec armes et bagages, dans un endroit qui serait désigné ultérieurement, et la place de Metz aurait suivi le sort de l'armée de Metz elle-même.

La discussion s'ouvrit dans le conseil. On pensa que la place de Metz ne devait pas être reliée au sort de l'armée elle-même, mais rester en dehors. Au nom de la garde, j'exprimai le sentiment que nous nous trouvions toujours liés par notre serment, que nous étions prêts à soutenir tous les traités qui seraient passés régulièrement et ratifiés par les assemblées, que néanmoins tous nous restions les serviteurs dévoués de la France, prêts à obéir à ses volontés, et le maréchal commandant en chef exprima notre sentiment par ces paroles : « L'armée n'a aucun rôle à jouer, elle est la sentinelle placée à la porte des assemblées pour assurer la liberté et l'exécution de leurs délibérations. »

A la suite de ce conseil, il fut décidé que le général Boyer irait en Angleterre pour savoir si la régente voulait faire ce traité et, dans le cas contraire, si elle délierait l'armée de Metz de son serment.

Le 24, le maréchal convoqua les commandants de corps d'armée. Il leur dit que le général Boyer venait de lui donner par dépêche télégraphique connaissance des sentiments et des vœux de l'impératrice pour l'armée, d'une autre dépêche de M. de Bismark, qui disait que les propositions étaient inacceptables et que, dans ces conditions, toutes les négociations étaient rompues.

Le maréchal commandant en chef posa alors deux questions. Première question : — Y a-t-il lieu de faire une sortie les armes à la main ? Deuxième question : — Dans la direction d'Amanvillers ? — Interrogé le premier, je répondis sur la première question : oui, il y a lieu de faire une sortie les armes à la main. Je ne m'abusais pas sur les résultats, mais j'exprimai les sentiments de la garde. Sur la seconde question, je répondis : — Par Amanvillers. Mon avis ne fut pas partagé par tous les membres, et il fut décidé qu'un officier irait trouver le prince Frédéric-Charles, pour connaître quelles conditions on imposait à une convention militaire. M. le général Changarnier, sous les ordres de qui nous avions presque tous servi, qui était de notre part l'objet d'une déférence respectueuse, fut nommé à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT. — D'après vos souvenirs, le général Boyer aurait indiqué que les autorités militaires allemandes ne comptaient donner à l'armée d'autres conditions que les conditions imposées à Sedan, mais que M. de Bismark espérait que, sur un terrain politique, on pourrait rencontrer des conditions différentes, et c'est là ce qui vous a été rapporté ?

M. LE GÉNÉRAL DESVAUX. — Pour les conditions militaires, dès le premier moment, M. de Bismark, sortant de la conférence des confédérés allemands, avait dit qu'il n'y avait pas à espérer d'autres conditions que celles qui avaient été faites à l'armée de Sedan, mais que lui, de son initiative, avait dit qu'il avait proposé au conseil de faire une convention politique.

M. LE PRÉSIDENT. — Le général Boyer, à son retour de Metz, a-t-il fait connaître, à votre souvenir, quelque chose de ce qu'il avait appris à l'endroit du général Bourbaki ?

M. LE GÉNÉRAL DESVAUX. — Dans le conseil, non, il n'en a rien dit. Après le conseil, je demandai au général Boyer des nouvelles de Bourbaki ; il me répondit : « Il doit revenir, puisqu'il a obtenu l'autorisation de rentrer ici. » M. de Bismark avait même parlé d'une

lettre écrite par le général pour le remercier d'avoir donné cette autorisation. Le général Boyer me dit : « Je crois qu'il était parti quand l'autorisation lui est arrivée. »

M. LE PRÉSIDENT. — C'est bien là le souvenir que vous avez gardé de la conversation du général Boyer ?

M. LE GÉNÉRAL DESVAUX. — C'était une conversation particulière, je le répète, de lui à moi, mais non dans le conseil.

M. LE PRÉSIDENT. — Ainsi, il n'aurait pas fait connaître au conseil ce qui regardait le



DONZELLA.

voyage du général Bourbaki, mais il vous aurait dit qu'il avait obtenu l'autorisation de rentrer ?

M. LE GÉNÉRAL DESVAUX. — Il me disait qu'il en avait eu l'autorisation, mais qu'il était parti avant que cette seconde autorisation lui fût parvenue.

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — A la date du 7 octobre, j'ai reçu une lettre confidentielle du commandant en chef qui demandait des détails aux commandants de l'armée sur la situation générale. Cette lettre me parut plus spécialement adressée aux commandants de corps d'armée, et j'écrivis à M. le maréchal pour lui demander s'il était dans ses intentions que je fisse partie de la réunion. Je reçus une réponse affirmative, je répondis alors à la lettre confidentielle de M. le maréchal et, à la suite de cette réponse des



chefs de l'armée, il y eut une première réunion le 10, dans laquelle il fut décidé qu'il n'était guère possible de faire une sortie à ce moment et qu'il y avait lieu de voir si l'on pourrait obtenir des puissances allemandes une convention qui serait honorable pour tout le monde, et que, si cette convention honorable n'était pas accordée, on aurait recours aux armes.

Le surlendemain 12, nous fûmes réunis à nouveau. On nous lut le procès-verbal de cette conférence qui fut signée par tous les membres, et il fut décidé alors que le général Boyer serait envoyé pour savoir s'il serait réellement possible d'obtenir cette convention. Le 12 on nous annonça qu'il était parti. Le 18 il rendit compte de ce qu'il avait appris au quartier général allemand, et le 19 eut lieu une nouvelle réunion des chefs de corps pour savoir si l'armée était disposée à entrer dans ces arrangements. Le 18, le 19 et le 24 nous reçûmes par l'intermédiaire du général Boyer une réponse, c'est-à-dire la communication des renseignements qu'il avait recueillis au quartier général allemand.

Le 24, il y eut une autre réunion dans laquelle on nous dit, — mes souvenirs sont un peu confus, — qu'il n'y avait pas moyen de traiter dans des conditions honorables. Alors, on agita la question de savoir si le général Changarnier serait envoyé au quartier général allemand; le conseil émit l'avis qu'il fit ce voyage.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous disiez, dans la lettre que vous avez adressée, le 7 octobre, à M. le maréchal, qu'on pourrait avoir des vivres jusqu'à 17?

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Jusqu'au 18.

M. LE PRÉSIDENT. — Et puis, dans une lettre postérieure de deux jours, vous indiquez qu'en réunissant toutes les ressources, on pourrait aller jusqu'au 20?

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Parfaitement.

M. LE PRÉSIDENT. — Alors, comment a-t-on pu vivre jusqu'au 29?

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Nous ne faisons plus de distributions; nous avons ramassé dans les magasins tout ce qui restait de grain, et nous faisons le pain avec de l'amidon, du son, de la boulange, en un mot; la ration était réduite à 300 grammes. En recueillant de cette façon tout ce qui pouvait servir d'aliment, on a pu traîner jusqu'au 29.

M. LE PRÉSIDENT. — N'avez-vous pas fait, dans le conseil, quelques observations, quand le général Boyer rendit compte de sa mission? N'avez-vous pas pensé qu'il rapportait les impressions de M. de Bismark plutôt que les siennes propres?

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Oui, c'était ma manière de voir.

M. LE PRÉSIDENT. — Ne l'avez-vous pas dit?

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Parfaitement.

M. LE PRÉSIDENT. — Avez-vous souvenir dans ces divers conseils, et particulièrement lors du retour du général Boyer, de ce qui a pu être dit spécialement à l'endroit de la place de Metz?

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Les prétentions de l'ennemi sur la place de Metz n'ont été nettement accusées que dans la séance du 26, qui n'est pas en question. Jusque-là, la place de Metz avait été tenue en dehors de toute espèce de négociation.

M. LE PRÉSIDENT. — Ainsi, le général Boyer n'aurait absolument rien dit de la place de Metz et des intentions de l'ennemi à son égard, lorsqu'il rendit compte, le 18, des impressions de son entretien avec M. de Bismark?

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Il ne fut pas question de la place: ce n'est que le 26 qu'on reconnut la nécessité d'aborder cette question.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas souvenir de quelques détails particuliers du compte rendu du général Boyer, de ce qu'il aurait pu dire à l'endroit des conditions imposées à l'armée de Sedan, ni de la résolution des autorités militaires allemandes de les imposer à l'armée qui était réunie sous Metz?

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Ce qui me frappa le plus dans le compte rendu du général Boyer, c'était la situation de la France. Je ne me souviens pas qu'il ait été parlé de nous imposer les conditions de Sedan. Ce sont des souvenirs qui ne sont pas restés assez présents à mon esprit pour que je puisse affirmer une chose ou l'autre.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas été frappé de ce qu'il indiquait comme condition éventuelle d'une négociation, non-seulement la nécessité où aurait été l'armée de faire une démonstration, ainsi qu'il l'avait dit, en faveur du gouvernement de la régence, mais la nécessité pour l'impératrice de faire une proclamation annonçant la paix, d'une part, et d'autre part de signer les préliminaires de paix dont les termes n'étaient pas indiqués? Vous n'avez pas souvenir de ce détail particulièrement?

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Je me souviens que le général Boyer a dit que les puissances allemandes ne voulaient traiter qu'avec la régence, et qu'il fallait être certain que l'armée accepterait cette combinaison et que l'impératrice elle-même voudrait bien entrer dans cette négociation.

M. LE PRÉSIDENT. — N'a-t-il pas été question du général Bourbaki et de son retour en France?

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Lorsque le général Boyer est revenu, nous lui demandâmes comment il se faisait que le général Bourbaki n'était pas rentré. Cela nous préoccupait beaucoup. Il nous dit avoir vu, je crois en être certain, qu'on lui avait montré l'autorisation signée par le roi de Prusse qui lui permettait de rentrer. Cela nous étonna beaucoup et nous nous dîmes: « S'il n'est pas rentré, c'est qu'il est malade. »

M. LE PRÉSIDENT. — Et, dans la conférence du 28 octobre, quand on connut la rupture de toutes négociations en quelque sorte extérieures et qu'on commença à voir d'avance, à découvrir le terrain fatal sur lequel la convention allait être portée et nécessairement limitée et resserrée, il ne fut pas question du matériel et de ce qu'on pourrait faire pour diminuer la quantité de trophées ou de ressources qui allaient être peut-être mises à la disposition de l'ennemi?

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Je ne crois pas dans la séance du 24, mais il en fut question dans la séance du 26.

M. LE PRÉSIDENT. — Alors il n'en fut pas question dans la séance du 24?

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Non, il y fut question des vivres seulement.

M. LE PRÉSIDENT. — S'il n'a pas été question du tout du matériel le 24, en avait-il été question dans ce moment qui précède la négociation finale en quelque sorte? N'avait-il pas été question du matériel alors, et n'y a-t-il pas eu quelque entretien à ce sujet entre vous, le général Soleille et le maréchal?

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Oh! non, je n'avais pas à intervenir dans cette affaire, elle était beaucoup trop grave, et dans ce moment, j'avais seulement à obéir à des ordres formels et écrits autant que possible. Je n'ai pas eu de relations avec le général Soleille alors. Il en a été question le 26, comme je l'ai dit.

Le général Jarras remplace à la barre le général Coffinières.



M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas souvenir de ce qui a pu être dit, soit dans le conseil du 10, à l'endroit de la place de Metz, pour limiter, je ne dirai pas le pouvoir, mais pour définir, dans les instructions du général Boyer, la réserve qu'il pourrait avoir à faire à l'endroit de cette place, — soit dans le conseil du 18, pour faire connaître la prétention que l'ennemi pourrait avoir à cet égard?

M. LE GÉNÉRAL JARRAS. — J'ai des impressions très-précises, je n'ai pas de souvenirs, c'est que la place de Metz a toujours été tenue en dehors, qu'il a toujours été convenu que les négociations ne porteraient nullement sur la place de Metz, qui resterait indépendante du sort de l'armée.

M. LE PRÉSIDENT. — Et le général Boyer n'a rien dit, à cet égard, des prétentions de l'ennemi?

M. LE GÉNÉRAL JARRAS. — Je n'ai pas ce souvenir-là. Cette expression nous est venue plus tard; mais, du général Boyer, je ne me rappelle pas que cette communication ait été faite.

M. LE PRÉSIDENT. — Avez-vous souvenir qu'il ait bien indiqué l'origine des renseignements qu'il a fait connaître au conseil, et des couleurs dont il s'était servi pour dépeindre l'état de la France?

M. LE GÉNÉRAL JARRAS. — Il a indiqué comme origine celle de M. de Bismark, et pas d'autre.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas souvenir qu'il ait parlé du général Bourbaki, de son retour en France et du service qu'il avait accepté?

M. LE GÉNÉRAL JARRAS. — Je ne crois pas que ce nom ait été prononcé dans la séance.

M. LE GÉNÉRAL CHANGARNIER (né en 1793). — Dans le conseil du 24, auquel j'avais été convié, il fut reconnu à l'unanimité que l'armée était tombée dans un état de détresse incomparable. M. le maréchal et ses lieutenants exprimèrent le vif désir de savoir quelles pouvaient être les intentions de nos adversaires à notre égard, et, sur la proposition de M. le maréchal Canrobert, il me désigna au conseil, qui, à l'unanimité, me chargea d'aller trouver le commandant en chef de l'armée allemande, et de lui faire les propositions suivantes qui, à mon avis, avaient peu de chances de succès. Je partis chargé de demander au prince Frédéric-Charles un armistice avec ravitaillement, la sortie de l'armée avec les honneurs de la guerre, et sa neutralisation dans une partie de la France, où elle se mettrait aux ordres de l'Assemblée.

Quand mes chefs et mes excellents camarades m'eurent imposé cette mission, je demandai seulement qu'il fût bien convenu que si je trouvais devant nous un adversaire résolu à user de tous ses avantages et que nous fussions réduits à une convention douloureuse, ce n'est pas moi qui en traiterais et qui la signerais.

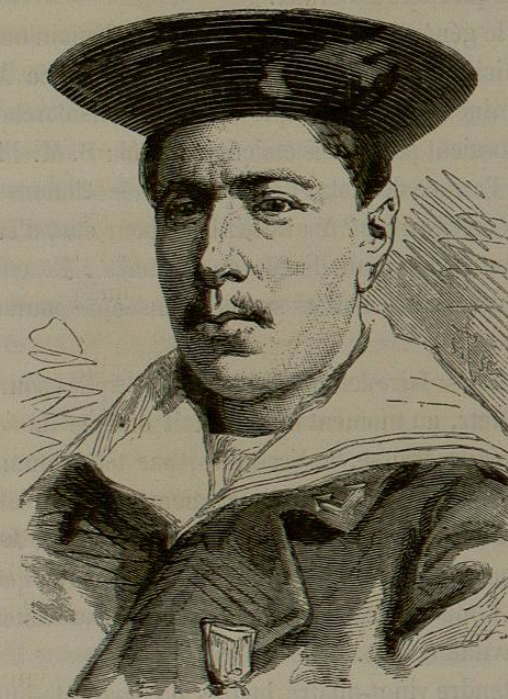
Le jour même, cette demande fut adressée au prince Frédéric-Charles, qui me répondit très-courtoisement. Je fus reçu avec des honneurs extraordinaires; je ne le dis pas pour moi, mais on a constaté que le prince avait eu pour l'armée du Rhin toute l'estime qu'elle méritait.

Alors, cette discussion bien douloureuse pour moi commença. Je cherchai à représenter l'armée comme moins malheureuse qu'elle ne l'était en effet. Il était tellement bien informé, que, dans le cours de cette conversation qui dura plus de deux heures, il me dit: «Général, voyez, sur le chemin de fer...» et, en effet, de l'autre côté du parc de Corny, je vis arriver un

grand convoi... «Ce sont, me dit-il, des vivres que je fais venir pour votre armée affamée... vous êtes affamés! — Quoique affamés, nous sommes encore capables de nous défendre vigoureusement, et je ne sais pas s'il ne convient pas, pour la gloire de Votre Altesse Royale, de faire pour cette armée, que vous estimez évidemment, des conditions honorables pour vous et pour moi.»

Je discutai donc les conditions. Il fut visiblement sensible à mon émotion de patriote et de soldat; mais il me dit: «Je n'essaierai même pas de transmettre votre demande à Versailles, je ne crois pas que ce soit possible.»

J'insistai beaucoup, la conversation fut longue, très-longue, et enfin, il me disait toujours :



QUATRE-BŒUF

«Voulez-vous les honneurs de la guerre? Nous sommes pleins d'estime pour vous. — Qu'entendez-vous par les honneurs de la guerre? Est-ce seulement de défilé devant vous et de poser nos armes?... — Oh! oh! enfin, l'armée de Sedan s'est contentée de conditions que peut-être vous serez obligés de subir...» Et je ne voulais jamais m'incliner, et je revenais toujours sur l'effort héroïque que nous étions décidés à faire et dont il vaudrait peut-être mieux que l'armée allemande n'eût pas à supporter le choc.

Il fut toujours très-poli. J'ai été très-pressant; il n'y a pas eu une parole de lui qui n'ait été pleine de respect et d'intérêt pour l'armée du Rhin. Cependant, il fut à peu près inflexible.